

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Panacur® Suspension 2.5% ad us. vet., suspension orale pour ovins et chèvres

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml contient:

### Substance active:

Fenbendazolum 25 mg

### Excipients:

Methylis parahydroxybenzoas natricus (E219) 2.000 mg

Propylis parahydroxybenzoas natricus 0.216 mg

Alcohol benzylicus 4.835 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Suspension aqueuse blanche pour l'administration orale

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Ovins, chèvres

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Anthelminthique à large spectre d'action contre les stades immatures et adultes des nématodes gastro-intestinaux et des vers pulmonaires ainsi que contre les ténias pour les ovins et les chèvres.

Infestation par:

*Haemonchus spp.*, *Bunostomum spp.*, *Ostertagia spp.*, *Gaigeria pachyscelis*,  
*Trichostrongylus spp.*, *Trichuris spp.*, *Cooperia spp.*, *Strongyloides spp.*, *Nematodirus spp.*,  
*Dictyocaulus filaria*, *Oesophagostomum spp.*, *Moniezia spp.*, *Chabertia spp.*

### 4.3 Contre-indications

Aucune.

### 4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Des administrations répétées et trop fréquentes d'anthelminthiques de la même classe de principe actif sur une longue période ainsi qu'un sous-dosage peuvent favoriser le développement de résistances des helminthes. Les cas cliniques où l'on soupçonne la présence d'helminthes résistants doivent être clarifiés à l'aide de tests appropriés. Si les résultats des tests indiquent la présence d'helminthes résistants, la classe de substance active doit être modifiée et une substance active avec un mécanisme d'action différent doit être sélectionnée.

### 4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas fumer, manger ou boire lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Se laver les mains après l'administration du médicament vétérinaire.

#### 4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu.

#### 4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé au cours de la gestation et la lactation.

#### 4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

On évitera l'utilisation parallèle de préparations pour la lutte contre les douves à cause du risque de voir apparaître des phénomènes d'intolérance.

#### 4.9 Posologie et voie d'administration

Pour l'administration orale.

**Bien agiter le flacon avant l'emploi.**

***En cas d'infestation par des nématodes gastro-intestinaux et des vers pulmonaires:***

Dose indicative: 5 mg de fenbendazole par kg de poids vif (PV)  
= 1 ml de suspension Panacur® 2.5% par 5 kg PV

Poids vif kg	Panacur® Susp. 2.5% ml	Poids vif kg	Panacur® Susp. 2.5% ml	Poids vif kg	Panacur® Susp. 2.5% ml
5	1	30	6	60	12
10	2	35	7	70	14
15	3	40	8	80	16
20	4	45	9	90	18
25	5	50	10	100	20

1 litre est suffisant pour 200 agneaux d'un PV de 25 kg ou pour 100 ovins ou chèvres d'un PV de 50 kg.

***En cas d'infestation par des ténias:***

Dose indicative: 10 mg de fenbendazole par kg de poids vif (PV)  
= 2 ml de suspension Panacur® 2.5% par 5 kg PV

Poids vif kg	Panacur® Susp. 2.5% ml	Poids vif kg	Panacur® Susp. 2.5% ml	Poids vif kg	Panacur® Susp. 2.5% ml
5	2	30	12	60	24
10	4	35	14	70	28
15	6	40	16	80	32
20	8	45	18	90	36
25	10	50	20	100	40

1 litre est suffisant pour 100 agneaux d'un PV de 25 kg ou pour 50 ovins ou chèvres d'un PV de 50 kg.

La suspension Panacur® 2.5% doit être bien agitée avant l'emploi. Elle peut être administrée à l'aide d'un doseur volumétrique habituel ou d'une seringue en plastique. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures diététiques particulières avant ou après le traitement.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

En raison de la bonne tolérabilité du fenbendazole, aucune mesure d'urgence n'est nécessaire.

#### **4.11 Temps d'attente**

##### **Chèvre/ovin:**

Tissus comestibles: 14 jours

Lait: 6 jours

### **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique: Anthelminthique à large spectre du groupe carbamate de benzimidazole, fenbedazole

Code ATCvet: QP52AC13

#### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

Le mécanisme à la base de l'effet anthelminthique du fenbendazole consiste à inhiber la polymérisation de la tubuline en microtubules ce qui compromet certaines des propriétés essentielles à la structure de la cellule helminthique, telles que la formation du cytosquelette et du fuseau mitotique ainsi que l'absorption et le transport intracellulaire de substances nutritives et de substrats du métabolisme. Ceci entraîne l'épuisement des ressources énergétiques du parasite et finalement son dépérissement, suivis de son expulsion au bout de 2 à 3 jours.

Le fenbendazole est doté d'un effet ovicide intervenant après env. 8 heures grâce à la perturbation de la formation du fuseau mitotique et du métabolisme au cours de l'embryogenèse. Le fenbendazole est très efficace contre les nématodes gastro-intestinaux et contre les vers pulmonaires tant immatures qu'adultes, ainsi que contre les stades larvaires inhibés et histotropes. En outre, le fenbendazole est efficace contre les diverses espèces de ténias.

#### **5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques**

Le fenbendazole ne se résorbe que partiellement après administration orale. Il est métabolisé dans le foie, d'abord en sulfoxide (oxfendazole), puis en sulfones et en amines. Chez les animaux monogastriques, la résorption est plus rapide que chez les ruminants. Après administration orale de la dose préconisée, la demi-vie sérique du fenbendazole est, chez les bovins, de 10 à 18 heures. Le fenbendazole et ses métabolites se répandent dans l'organisme entier et atteignent des concentrations élevées notamment dans le foie. Le fenbendazole inchangé et ses métabolites sont éliminés essentiellement (> 90%) par les fèces; une part minime est également excrétée via l'urine et le lait.

#### **5.3 Propriétés environnementales**

Pas de données disponibles.

### **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

## **6.1 Liste des excipients**

Methylis parahydroxybenzoas natricus (E219)  
Propylis parahydroxybenzoas natricus  
Alcohol benzylicus  
Silica colloidalis anhydrica  
Carmellosum natricum (=CMC 7 LF)  
Povidonum K25 (=PVP K 25)  
Natrii citras dihydricus  
Acidum citricum monohydricum  
Aqua purificata

## **6.2 Incompatibilités majeures**

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

## **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 36 mois

## **6.4 Précautions particulières de conservation**

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

## **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon en HDPE (polyéthylène haute densité, "Flexibottle") avec bouchon à vis  
Présentation:  
Flacon de 1 L

## **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

MSD Animal Health SARL  
Werftstrasse 4, 6005 Lucerne

## **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Swissmedic 39617 021 1 L  
Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation: 24.05.1976  
Date du dernier renouvellement: 18.08.2020

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

06.11.2020

**INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.